

**COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, en suite de convocation en date du cinq avril.

Nombre de conseillers en exercice : 26.

Etaient présents : DELÉTANG Patrick, DAVIET Gérard, PIGEON Marc, CLISSON Annie, ROTHUREAU Catherine, DRUELLE Christian, BOUCHET Lysiane, DESTIN Fabrice, RICHER Monique, DUMONT Nicole, ORGEUR Pierre, DESLIE Jean-Pierre, ROBIN Jean-Philippe, METAY Joëlle, RULLIER-BRADESI Christèle, ETESSE Patrick, MICHAUD Didier et DESMARES Claudine, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : GOURDON Dominique (procuration à ROBIN Jean-Philippe), COCHARD Catherine (procuration à PIGEON Marc), BORDE Patricia (procuration à DESLIE Jean-Pierre), DAVID Isabelle (procuration à DESTIN Fabrice), LIMOUSIN Franck, BOLO-JOLLY Julie (procuration à ORGEUR Pierre) et BLUTEAU Jean (procuration à DELÉTANG Patrick).

Etait absent : SOUTY Patrick

Secrétaire de séance : BOUCHET Lysiane.

✍

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018**

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité, moyennant quelques rectifications ou compléments.

**REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2017**

Les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Or, le compte de gestion 2017 n'ayant pas encore été transmis par le Receveur Municipal, il n'est pas possible d'adopter le compte administratif 2017.

Toutefois, le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de reporter de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur, à savoir le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de l'exercice 2017, tels qu'ils ont été dressés par le Maire et attestés par le Trésorier de la Commune et décide leur reprise anticipée, au budget primitif 2018, comme suit :

- art. R 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 215 997,26 €,
- art. R 001 (excédent d'investissement reporté) : 156 928,53 €.

Il n'est donc pas nécessaire de prévoir une couverture du besoin de financement en investissement.

## **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Les taux des 3 taxes directes locales étaient, en 2017 :

- taxe d'habitation : 16,33 %,
- taxe foncière (bâti) : 21,55 %,
- taxe foncière (non bâti) : 46,16 %.

L'application de ces taux aux bases d'imposition définitives avait engendré un produit fiscal de 1 132 357 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles, de maintenir ces taux en 2018, ce qui assurerait un produit fiscal de 1 138 244 € (augmentation de 0,52 %) permettant l'équilibre du budget primitif 2018 et se répartissant ainsi :

- taxe d'habitation : 537 257 €,
- taxe foncière (bâti) : 572 368 €,
- taxe foncière (non bâti) : 28 619 €,

Le montant des allocations compensatrices (TH + TFB + TFNB) s'élève à 29 347 €.

## **FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CANCELLIENNES EN 2018**

Un crédit global de 67 965 €, destiné aux associations cancelliennes, figure dans le projet de budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répartir cette somme, comme suit :

- Chance aux Activités : 200,00 €,
- Anciens Combattants : 300,00 €,
- Broderies et Dentelles : 350,00 €,
- Amitiés Cancelliennes : 350,00 €,
- T'as vu mon scrap : 400,00 €,
- Amis de la Musique et de la Danse : 500,00 €,
- Lire et Agir : 500,00 €,
- Sauve qui plume : 550,00 €,
- Tribu Cancellis : 1 000,00 €,
- A.S. Chanceaux Football : 3 000,00 €,
- Semaine Culturelle : 4 000,00 €,
- Chants et Notes : 6 640,00 €,
- A.S. Chanceaux : 37 175 € (+ 16 825,00 € versés directement par la Métropole),
- Coopérative Scolaire Ecole Maternelle : 2 000,00 €,
- Coopérative Scolaire Ecole Élémentaire : 8 170,00 €.

## **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

La proposition de budget primitif 2018 se présente ainsi :

### ✓ **Section de fonctionnement :**

#### ➤ **Dépenses :**

- charges à caractère général : 1 025 092,00 €
- charges de personnel : 1 379 166,00 €
- dépenses imprévues : 30 000,00 €
- autres charges de gestion : 243 903,36 €
- charges financières : 19 240,16 €
- charges exceptionnelles : 6 260,50 €
- opérations d'ordre entre sections : 268 101,00 €
- virement à la section d'investissement : 511 386,24 €

soit un total de 3 483 149,26 €,

➤ Recettes :

- atténuation de charges : 42 880,00 €
  - produits des services et du domaine : 507 923,00 €
  - impôts et taxes : 1 407 423,00 €
  - dotations et participations : 765 536,00 €
  - autres produits de gestion : 37 010,00 €
  - produits exceptionnels : 2 000,00 €
  - excédent antérieur reporté : 1 215 997,26 €
- soit un total de 3 978 769,26 €.

La section de fonctionnement est volontairement sur-équilibrée (du montant de l'excédent de fonctionnement provenant de la Communauté de Communes du Vouvrillon, soit 495 620,00 €).

✓ Section d'investissement :

➤ Dépenses :

- restes à réaliser : 62 955,48 €
  - remboursement d'emprunts (capital) : 85 458,00 €
  - dépenses imprévues : 30 000,00 €
  - immobilisations incorporelles : 15 185,00 €
  - subventions : 273 000,00 €
  - immobilisations corporelles : 706 404,29 €
  - taxe d'aménagement : 597,00 €
- soit un total de 1 173 599,77 €.

➤ Recettes :

- restes à réaliser : 144 784,00 €
  - virement de la section de fonctionnement : 511 386,24 €
  - excédent d'investissement reporté : 156 928,53 €
  - fctva : 42 000,00 €
  - taxe d'aménagement : 46 400,00 €
  - subventions : 4 000,00 €
  - opérations d'ordre entre sections : 268 101,00 €
- soit un total de 1 173 599,77 €.

Par 18 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif 2018.

**FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Depuis 2011, le tarif des encarts publicitaires dans le bulletin municipal « Le Cancellien » (100 € HT) n'avait pas évolué.

Leur vente permet d'assurer une partie du financement de cette parution semestrielle.

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 2 abstentions, décide d'actualiser les tarifs et de les adapter à la demande, dans les conditions suivantes :

- 1/16ème de page : 115 € HT
- 1/8ème de page : 150 € HT
- ¼ de page : 220 € HT
- ½ page : 350 € HT.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

A l'unanimité, le Conseil décide, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- de créer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, afin de nommer dans ce grade un agent pouvant bénéficier d'un avancement au titre de l'ancienneté,
- de supprimer 1 poste d'adjoint d'animation qui n'a plus lieu d'exister.

### **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

Les dispositions portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels absents pour différentes raisons (maladie, maternité, temps partiel...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder au recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires communaux ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

### **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Il s'avère nécessaire de recruter du personnel contractuel pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants : services techniques, restauration scolaire, ALSH Enfance et Centre Ados.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers suivants :

- filière technique : 3 adjoints techniques,
- filière animation : contrats d'engagement éducatif dont le nombre varie selon les périodes de vacances scolaires auxquelles ils se rapportent.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire lit une allocution relative au contexte de fonctionnement actuel du Conseil Municipal et demande que la sérénité y règne à nouveau.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,

Patrick DELÉTANG.